

Lutter contre le Varroa en apiculture biologique

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les principaux moyens de lutte contre le Varroa en apiculture biologique.
- Être capable d'évaluer les taux d'attaques sur vos ruches.

CONTENU

- Biologie du Varroa destructor et impacts sur les abeilles et colonies.
- Moyens de lutte autorisés en Bio (préventifs et curatifs). Echanges sur les différentes techniques : encagement, retrait de couvain male, retrait de couvain et fabrication d'essaims, acide oxalique et formique...
- Évaluation des populations de varroas phorétiques et du taux d'infestation des ruches.
- Mise en place une stratégie de lutte efficace et adaptée.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle, échanges entre les stagiaires et l'intervenant.
- Présentation orale avec support sur diaporama, paperboard.
- QCM d'évaluation des acquis et des compétences.

Moyens matériels :

- Les stagiaires ne doivent pas apporter de matériel spécifique.

INFOS PRATIQUES

Lieu : Puget-Theniers

Date : 7 octobre 2021

Durée : 7 heures

Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant(s) : Alban MAISONNASSE, ADAPI (Association pour le Développement de l'Apiculture en PACA).

Responsable de formation : Mélanie DESGRANGES, animatrice conseillère en productions végétales, agribio06.melanie@gmail.com ou 06 66 54 07 96.

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet.

Prérequis : Aucun

Tarifs :

Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa).

170 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

140 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *En amont* : analyse des besoins. *En cours* : recueil des attentes. *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription :** 5/10/2021.
- **Validation de l'inscription :** via le formulaire suivant <https://forms.gle/Tt8YFGd68p3gu3mM7>, se référer aux CGS pour les informations complémentaires.
- **Nombre de stagiaires :** maximum de 15 et minimum de 3 pour que la formation soit maintenue.
- **Délais d'annulation :** le stagiaire peut annuler jusqu'à 24h avant le début de la formation. Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation d'handicap, nous contacter.**